

Le jeudi 3 juillet a débuté la première séance de concertation menée par le trio (J.P. Gille – H. Archambault – J.D. Combrexelle) missionné par le 1^{er} Ministre pour faire des propositions de réformes des annexes 8 et 10. Nous avons à nouveau dénoncé la convention Assurance chômage dans son ensemble, néfaste aux droits de tous les demandeurs d'emploi et contre laquelle nous avons engagé des recours juridiques en parallèle à la lutte unitaire. Nous avons prévenu que se poserait la question des règles de coordination avec ce régime général entièrement et désastreusement refondu, notamment avec le système de droits rechargeables retenu, qui incite au développement de la précarité.

La réunion était consacrée aux questions de « méthodes ». Les signataires de la convention Unedic (Medef, Cfdt, FO) ont tenté de remettre en cause la présence de la CIP, le nombre de représentants CGT ou encore la présence parmi les experts du chercheur Mathieu Grégoire, sans succès auprès des trois médiateurs. Ils ont aussi tenté de sauver la face en affirmant que cette discussion avec l'Etat était prévue par leur accord du 22 mars.

Personne n'est dupe: si la concertation, pour ne pas dire négociation, a démarré dès à présent sous l'égide du trio, c'est parce que la lutte a imposé au gouvernement de le faire.

Après des annonces dangereuses de M. Valls le 19 juin, la ligne de conduite a été précisée par la lettre de mission, demandant l'examen de nos propositions. Nous avons rappelé que la sortie politique du conflit ne pouvait se trouver en minorant le mouvement social unitaire, ni en empêchant des expertises indépendantes et contradictoires, alors que la direction de l'Unedic s'est montrée partielle tout au long des pseudos négociations de décembre à mai. Beaucoup (trop ?) de nos syndicats d'employeurs du secteur étaient présents pour défendre leur vision du secteur.

Le trio a annoncé des réunions tous les jeudis de juillet autour des quatre tables rondes suivantes:

- ✚ précarité
- ✚ logique d'optimisation
- ✚ architecture
- ✚ gouvernance

Les deux premières feront l'objet de discussions le jeudi 10 juillet, bien que nous demandions d'aborder immédiatement « l'architecture » (le cœur de nos propositions, la plate-forme du comité de suivi), qui sera sur la table le 17 juillet.

Le thème « précarité » permettra d'aborder la question des congés maternité, maladie, retraites, diminués ou inaccessibles en raison de l'augmentation de périodes de chômage non indemnisées depuis 2003 et potentiellement aggravées par le différé suspendu provisoirement.

Nous avons conclu cette séance en rappelant que nous engageons cette discussion sous la vigilance des artistes, des techniciens et de tous ceux qui luttent, à qui nous nous rendons compte des travaux.

La mission doit travailler jusque fin décembre 2014. Il est important de continuer et d'amplifier le mouvement au moins jusque-là!

Mobilisons toutes et tous ensemble, sous les formes les plus inventives, y compris les grèves, pour que nos propositions soient enfin entendues!

Paris, le 4 juillet 2014.